

Commission des affaires étudiantes

Mandats pour les années 2022-2023 et 2023-2024

La Commission des affaires étudiantes s'est livrée entre novembre 2021 et avril 2022 à une recherche exploratoire autour de trois sujets qui émergeaient de diverses consultations et qui soulevaient l'intérêt de plusieurs membres de la Commission. Notre objectif à court terme était d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'études plus approfondies sur l'un ou l'autre de ces sujets qui pourraient définir nos prochains mandats :

- La reconnaissance de l'engagement étudiant et de l'expérience extracurriculaire ;
- La redéfinition de l'expérience étudiante et des relations entre les enseignantes et enseignants et leurs étudiantes ou étudiants dans le contexte d'une présence grandissante de l'enseignement en ligne ;
- La condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs dans les laboratoires de recherche où la langue d'usage est l'anglais¹.

Il se trouve que le premier sujet exploré (la reconnaissance de l'engagement étudiant et de l'expérience extracurriculaire) sera pris en charge cette année par un comité spécial mis sur pied par le VREAE visant spécifiquement la révision de la *Politique de reconnaissance de l'implication étudiante*. La Commission va collaborer à cette réflexion sans en faire un mandat particulier. Le comité prévoit en effet la consulter ; en outre, son président fera partie du comité.

Les deux autres sujets ont été reconnus prioritaires de concert avec la rectrice et la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, mesdames Sophie D'Amours et Cathia Bergeron. Le premier sera au cœur des travaux de la Commission au cours de l'année 2022-2023 et le second en 2023-2024.

¹ À noter que ce possible thème était déjà annoncé dans le document *Projets de mandats pour les années 2020-2022* présenté au Conseil universitaire en novembre 2020.

Mandat 1 (2022-2023)

La redéfinition de l'expérience étudiante et des relations entre les enseignantes et enseignants et leurs étudiantes ou étudiants

Les réflexions menées pendant la préparation de *l'Avis prospectif sur les enjeux de la condition étudiante dans un horizon de sept à dix ans*, déposé en décembre 2021, de même que l'expérience du télétravail et de l'enseignement à distance pendant la pandémie de la COVID-19 ont fait ressortir le besoin d'examiner, voire de redéfinir le lien pédagogique qui existe ou qui devrait exister entre les enseignantes et enseignants et leurs étudiantes ou étudiants.

Depuis des générations – des siècles ! – se trouve au cœur de la vie universitaire des rencontres concrètes et singulières entre des *personnes* articulées autour de l'avancement et de la transmission de la connaissance. Cela se déroule avant, pendant ou après un cours ou un séminaire, dans un laboratoire, dans le bureau d'un membre enseignant, à la cafétéria pendant un dîner informel, etc. La parole est évidemment importante dans tout cela mais les gestes, les manières d'être et de faire, de même que mille choses intangibles y jouent un rôle tout aussi essentiel. Pendant longtemps, tout le monde pensait que ces interactions entre des personnes réelles constituaient l'université dans ce qu'elle a de plus essentiel et, quoi qu'il en soit, que c'était nécessairement dans ce milieu que pouvaient se vivre les études et la recherche.

On peut dès lors se demander si l'utilisation de plus en plus importante des outils numériques de même que la virtualisation grandissante des échanges entre les membres de la communauté universitaire pourraient mettre en péril ce qu'il y a de plus important dans la vie universitaire, menaçant même l'avancement de la connaissance. Le fait est que plusieurs s'en inquiètent et s'opposent parfois vigoureusement à cette évolution des choses, voulant maintenir tout ce qui est possible de « l'université traditionnelle ». On se demande à tout le moins ce que peut être *l'expérience Université Laval* pour une personne suivant tous ses cours ou presque à distance, ne visitant le campus qu'occasionnellement, éventuellement juste pour faire un examen en personne.

Des pédagogues croient en une plus-value considérable de ces nouvelles manières de faire si elles sont utilisées adéquatement mais jugent tout de même important d'aménager des occasions de rencontres pédagogiques in-situ qui soient substantielles et significatives. Mais la question demeure ouverte quant à savoir comment exactement les

choses devraient être organisées pour que l'institution universitaire demeure bien vivante. La Commission s'y penchera pour mettre au minimum en évidence ce que peut être, dans ce nouveau contexte, une expérience étudiante significative et en quoi consistent (ou devraient consister) les relations entre une enseignante ou un enseignant et son étudiante ou son étudiant dans une université faisant une large part à l'enseignement en ligne. Le sujet suscite l'enthousiasme des membres de la Commission.

Mandat 2 (2023-2024)

La condition des étudiantes et étudiants allophones aux cycles supérieurs dans les laboratoires de recherche où la langue d'usage est l'anglais

Ce possible thème de réflexion pour la Commission était déjà annoncé dans le document *Projets de mandats pour les années 2020-2022* présenté au Conseil universitaire en novembre 2020 mais c'est seulement au cours de la session d'hiver 2022 que la Commission a pu s'y arrêter un peu. Diverses sources nous avaient rapporté des cas de harcèlement et d'abus de pouvoir menant à de la détresse psychologique. Cela concernait :

- Des étudiantes et des étudiants étrangers isolés et vulnérables du fait qu'elles et ils sont incapables de s'exprimer en français ou ne maîtrisent pas suffisamment la langue d'usage dans leur milieu de recherche (l'anglais) ;
- Qui sont par ailleurs totalement dépendants de la bourse ou du salaire qui leur est versé par le directeur ou la directrice du laboratoire où se déroule leurs études (qui, dans plusieurs cas, a en outre financé leur venue au Québec) ;
- Qui doivent en contrepartie donner énormément voire excessivement de leur temps à des projets du laboratoire, ce qui les oblige de négliger leurs propres recherches ;
- Qui seraient privés de congés et de vacances et qui ne disposeraient d'aucun temps libre pour apprendre le français et pour profiter minimalement de leur séjour à l'Université Laval ;

- Qui seraient ou qui se sentiraient menacés de renvoi en cas de refus de suivre le rythme et qui sont sans protection ni recours possible étant donné leur statut, qui les exclut de la loi sur les normes minimales du travail².

La réflexion menée au cours des derniers mois avait pour objectif de découvrir si ces cas constituaient des exceptions ou des exagérations ou si nous étions devant un problème sérieux touchant suffisamment de gens pour mériter une quelconque action de la part de la direction de l'Université Laval.

La Commission, ou son président accompagné de son adjointe, ont rencontré diverses personnes pouvant les éclairer sur le sujet :

- Un psychologue au Centre d'aide aux étudiants ;
- Un conseiller aux étudiantes et aux étudiants étrangers au Bureau de la vie étudiante ;
- Des membres de la direction de la Faculté des sciences et de génie, de la Faculté de médecine et d'un laboratoire du CHU ;
- Une intervenante de proximité de la FSG ;
- Des membres des associations étudiantes des deux facultés ;
- Une représentante à l'AELIÉS qui accueille les plaintes venant des étudiantes et étudiants ;
- Le président de la Commission de la recherche ;
- Le directeur du Service des résidences de l'Université Laval ;
- Et quelques autres intervenants ou intervenantes ou personnes ayant eu connaissance de quelque situation du genre.

Avec l'aide d'un spécialiste, nous avons aussi examiné les résultats de diverses enquêtes faites auprès des étudiantes et étudiants internationaux (BCEI), auprès des personnes inscrites à la maîtrise et au doctorat (ECEMD - CGPSS) et auprès des étudiantes et

² La [Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail](#), qui entrera en vigueur le 24 août 2022, pourrait aider dans plusieurs cas.

étudiants à la maîtrise et au doctorat en sciences et génie de l'Université Laval (portant spécifiquement sur leur santé psychologique et leurs conditions de travail).

Nous avons également pris connaissance de quelques articles scientifiques et de billets de blogues en rapport avec cette question, qui, a-t-on vite compris, n'est pas propre à l'Université Laval et, ici même, ne touche pas uniquement les étudiantes et étudiants allophones travaillant dans des laboratoires où tout se passe en anglais.

La Commission a enfin travaillé à l'élaboration d'un questionnaire visant à récolter des données directes auprès des étudiantes et étudiants concernés. Le projet a cependant été mis sur la glace parce qu'il soulevait plusieurs difficultés et parce qu'on s'interrogeait sur la possibilité d'obtenir un taux de réponses suffisant de la part des personnes ciblées. Il semble en effet difficile d'obtenir des témoignages directs de la part de ces étudiantes et étudiants dont plusieurs originent de cultures où on ne se permet pas de critiquer une personne en autorité ou une institution, et encore moins une institution qui nous accueille et qui par surcroît, dans plusieurs cas, a financé notre venue au pays. On peut d'ailleurs supposer de leur part un très faible taux de participation aux sondages et aux enquêtes touchant leur situation, ou, le cas échéant, soupçonner des réponses artificiellement gentilles ; les enquêtes ou sondages cités plus haut, qui présentent des résultats positifs, pourraient cacher une partie de la réalité³.

Quelques idées se dégagent de cette recherche exploratoire.

- Tout compte fait, la condition des étudiantes et étudiants en cause semble en général correcte, voire très bonne. Les cas de harcèlement, d'abus de pouvoir et en contrepartie de détresse psychologique apparaissent rares. Plusieurs mesures ont été mises en place dans les dernières années pour éviter que les situations difficiles ne dégénèrent ; par ailleurs, les personnes concernées disposent en général de réseaux permettant d'obtenir du support de divers ordres: conseils de

³ Les enquêtes auprès des étudiants internationaux (BCEI) et auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat (ECEMD - CGPSS) sont pancanadiennes mais les résultats venant de l'Université Laval peuvent en être extraits. Les dernières versions révèlent un taux de satisfaction très élevé. Par exemple, 94% des étudiants internationaux se disent « satisfaits de tous les aspects de leur expérience d'éducation canadienne » ; 90% des étudiantes et étudiants à la maîtrise ou au doctorat disent que leur directeur ou leur directrice de recherche « a des exigences raisonnables en termes de quantité de travail ». Les résultats des enquêtes annuelles faites par l'Association des étudiant·e·s gradué·e·s en sciences et génie de l'Université Laval portant sur la santé psychologique et les conditions de travail de leurs membres sont légèrement moins positifs mais ils vont en gros dans le même sens.

- pairs, soutien dans la recherche de ressources d'aide à l'Université Laval, etc. Ces réseaux semblent ainsi agir comme facteur de protection ou d'atténuation.
- Divers cas malheureux, voire dramatiques, nous ont cependant été rapportés confidentiellement et, comme évoqué plus haut, ils ne touchent pas uniquement des étudiantes et des étudiants isolés pour des raisons linguistiques. Une éventuelle incompetence en français (et même en anglais) ne fait qu'exacerber le problème, rendant plus difficile l'expression des malaises perçus ou ressentis, la connaissance de leurs droits, de même que celle de l'existence de services d'aide psychologique ou d'orientation à l'Université Laval.
 - On nous parle d'une dizaine de cas annuellement, qui semblent associés à une précarité financière importante et à la crainte (réelle ou présumée) de se voir retirer leur permis d'étude, de devoir rentrer bredouille dans leur pays d'origine et confronter le milieu qui les avait appuyés et qui comptait les voir revenir avec un diplôme honorable.
 - Un autre facteur contribuant apparemment au problème chez quelques étudiantes et étudiants concernés serait lié à un degré insuffisant de préparation aux études supérieures, qui peut soulever diverses insatisfactions du côté de la direction du laboratoire, et un grand stress pour l'étudiante ou l'étudiant en cause.
 - Un dernier facteur serait lié à leur statut ambigu de travailleurs, étant assimilés à des stagiaires, ne pouvant donc bénéficier des dispositions de la loi sur les normes minimales du travail. (Comme mentionné plus haut, cela était le cas avant le 24 août 2022, date d'entrée en vigueur de la [Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail](#). Il reste toutefois à savoir comment sera connue et appliquée cette nouvelle loi et jusqu'à quel point elle touchera les personnes concernées, qui n'ont pas toutes le statut de stagiaires.)
 - Bien que peu nombreuses, on convient que ces situations devraient être prises au sérieux. Nous pourrions les comparer aux quelques affaires de harcèlement sexuel qui ont marqué l'Université Laval il y a quelques années. Ces événements avaient mené à l'implantation d'une série de réformes importantes : nouvelle politique, programmes de formation obligatoire, relèvement des normes de conduite, etc. Certains nous disent d'ailleurs craindre pour la réputation de l'Université Laval si

l'un ou l'autre des cas qui nous ont été rapportés venait à être connu publiquement. Il faudrait peut-être agir avant que quelque scandale n'émerge.

- La suite de cette réflexion apparaît toutefois un peu complexe. Comme expliqué plus haut, il est presque impossible de documenter et de chiffrer les cas ni de connaître le détail de plusieurs situations.
- Nous pensons qu'il sera plus simple et plus utile de chercher simplement à mieux faire connaître les situations à risque et à identifier et documenter les bonnes pratiques là où elles existent (à l'Université Laval et ailleurs), pour éventuellement recommander leur application ou leur généralisation. Mais cela reste à confirmer.
- Les réflexions de la Commission pourraient aussi mener, à tout le moins, à la promotion des services et des ressources accessibles sur le campus, en particulier auprès des étudiantes et étudiants réalisant leurs travaux hors campus et à la recommandation de les rendre également accessibles en anglais et peut-être en quelques autres langues étrangères. Les services d'aide devraient aussi être plus largement disponibles en anglais et publicisés en tant que tels.

Victor Thibaudeau
Le 1^{er} septembre 2022